

RÈGLEMENT **GRAND JEU DE NOËL**

L'ARBRE À THÉ 2021

Article 1 : Organisation

L'Arbre à Thé ayant son siège social à l'adresse suivante : 118-130 Avenue Jean Jaurès 75169 Paris Cedex 19, et immatriculée au numéro suivant : RCS 817 618 671, organise un jeu gratuit avec obligation d'achat du 12/11/2021 à 09h au 31/12/2021 à 23h59, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Article 2 : Participants

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure ou mineure à la date du début du jeu, résidant en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion des membres du personnel de l'Organisatrice, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu ainsi que leur conjoint, y compris les concubins, les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit. Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par l'Organisatrice sans que celle-ci n'ait à en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle. L'Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Article 3 : Modalités de participation et lots

Les tickets de grattage sont délivrés, sous conditions d'achat, à toutes personnes majeures ou mineures dans la limite d'un ticket par achat, au sein du point de vente éphémère L'Arbre à Thé situé à Reims, ou sur le site www.larbreathe.fr. Il s'agit d'un jeu en instants gagnants, avec obligation d'achat, à l'aide d'un ticket à gratter remis lors du passage en caisse ou dans chaque commande e-shop passée entre le 12 novembre 2021 et le 31 décembre 2021. Pour participer, le client reçoit lors de son passage en caisse un ticket à gratter sans seuil d'achat. Le client gratte son ticket pour découvrir s'il a perdu ou gagné. Le ticket indiquera immédiatement après grattage le lot gagné. Les gagnants s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité de la société organisatrice en ce qui concerne les prix, notamment leur livraison, leur état, leurs qualités ou toute conséquence engendrée par leur possession ou leur utilisation.

Lots : 339 tickets "codes de réduction de -10%", valables sur le site internet www.larbreathe.fr, sans minimum d'achat. 15 tickets "1 sachet de thé" d'une valeur unitaire maximale de 14€. 5 tickets "formule d'abonnement de 3 mois" d'une valeur maximale de 42€. 1 ticket "1 an de thé", correspond à 12 sachets de thé, d'une valeur maximale de 168€.

Article 4 : Remise des lots

Les lots seront envoyés aux coordonnées postales indiquées par les participants. En cas de retour non délivré, le lot restera à disposition du participant pendant 15 jours. Après ce délai, il ne pourra plus y prétendre et restera la propriété de l'Organisatrice. Le gagnant s'engage à accepter le lot tel que proposé sans possibilité d'échange, notamment contre des espèces ou toutes autres dotations, de quelque nature que ce soit. De même, ce lot ne pourra faire l'objet d'une demande de compensation. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession de la dotation est à l'entière charge du gagnant sans que celui-ci ne puisse demander une quelconque compensation à l'Organisatrice, ni aux sociétés prestataires ou partenaires. L'Organisatrice se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer le lot annoncé par un lot de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

Tous les lots feront l'objet d'un seul et unique envoi par gagnant.

Article 5 : Utilisation des données personnelles des participants

Les informations des participants, nécessaires à l'organisation du jeu, sont enregistrées et utilisées par l'Organisatrice, responsable du traitement, pour mémoriser leur participation au jeu et permettre l'attribution du lot. Elles seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du jeu.

Le gagnant autorise l'Organisatrice à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques ses coordonnées (nom, prénom), sur quelque support que ce soit, sans que cela ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de son lot. Conformément à la réglementation en vigueur, tout participant dispose de droits d'accès, de rectification, de suppression et à la portabilité de ses données à caractère personnel, de limitation et d'opposition au traitement de ses données à caractère personnel. En s'adressant par voie électronique à : amelie@larbreathe.fr ; ou par courrier à : L'Arbre à Thé, 118-130 Avenue Jean Jaurès 75169 Paris Cedex 19 . Tout participant dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Article 6 : Règlement du jeu

Le règlement pourra être consulté sur la page www.larbreathe.fr/grandjeudenoel, dédiée à l'opération. L'Organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

Article 7 : Propriété intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu, le présent règlement compris sont strictement interdites. Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Article 8 : Responsabilité

La responsabilité de l'Organisatrice ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté, qui priverait partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou le gagnant du bénéfice de son gain. L'Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. L'Organisatrice ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation de la dotation par le bénéficiaire ou des tiers dès lors que le gagnant en aura pris possession. De même, l'Organisatrice, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol de la dotation dès lors que le gagnant en aura pris possession.

Article 9 : Litige & Réclamation

Le présent règlement est régi par la loi française. L'Organisatrice se réserve le droit de trancher toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'un mois après la fin du jeu, aucune contestation ne sera admise. Toute réclamation doit être adressée à l'Organisatrice au maximum dans le mois suivant la date de fin du jeu.